**Zeitschrift:** Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

**Herausgeber:** Le messager suisse

**Band:** - (1998)

**Heft:** 110

Artikel: 1848-1998 : 150 ans d'Etat fédéral : un jubilé foisonnant ; Le feuilleton

de la Réforme

Autor: Boyon, Jérôme

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-847665

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Un jubilé foisonnant Un jubilé foisonnant

# Le 150 aire de la Confédération bat son plein en Suisse. Questions à David Streiff, directeur de l'Office fédéral de la culture.

# Comment s'est élaboré le projet du Jubilé?

Dès la fin des cérémonies de 1991, nous savions que 1998 allait venir très vite : une date doublement importante pour la Suisse, puisque célébrant à la fois la «révolution helvétique» et la Constitution. 1848 n'est pas une date mythique, lointaine comme 1291, mais la date de fondation d'un état moderne. La première grande décision a été de renoncer à coupler le jubilé et l'Expo 2001. Les responsabilités ont été bien partagées entre le Département de l'Économie pour l'Expo 2001 et le Département de l'Intérieur pour le Jubilé.

# Quel budget a été mis en jeu et comment a-t-il été réparti ?

Un budget de 24 millions de francs suisses a été alloué fin 1995 pour l'ensemble du projet, qui a permis de financer les expositions présentées par les grandes institutions fédérales (Parlement, Tribunal fédéral, Chancellerie...), une cinquantaine de projets cantonaux ou privés (sélectionnés sur près de 200, pour une somme d'environ 11 millions) et toute la politique de communication. Nous avons aussi bien subventionné des livres, que des grandes expositions, des colloques, des CD ROM remarquables... Tous ces projets ne sont en aucun cas passéistes mais constituent une vaste réflexion, multiforme, sur le présent et l'avenir de la Suisse, à l'image de la grande exposition itinérante «Histoire pour le futur», qui couronne l'événement.

# Ce choix de multiplier les événements n'entretient-il pas une certaine confusion?

C'est une critique que l'on nous fait souvent, même si dans l'ensemble,



expositions sont par exemple deux fois plus fréquentées que prévu. Nous avons choisi de permettre une multitude de manifestations et d'acteurs de ce jubilé. Nous ne voulions pas imposer d'en haut les règles du jeu, briser l'élan et l'imagination. Ce qui n'empêche pas de retenir quelques dates importantes. La cérémonie officielle se déroulera du 11 au 13 septembre sur la place du Conseil fédéral à Berne (la Constitution de 1848 est entrée en vigueur un 12 septembre). Ce sera l'apogée de cette année de Jubilé, une manifestation à la fois officielle et populaire, avec de nombreuses performances artis-

tiques, dans lesquelles la jeunesse

pourra notamment se retrouver.

# Le feuilleton de la Réforme

La Suisse touche enfin au but. Au bout de trente longues années de patience et d'un processus démocratique aussi scrupuleux que parfois paralysant, le dépoussiérage de la Constitution est cette fois bien lancé. L'histoire mouvementée de cette réforme ferait à elle seule pâlir Dédale et Alexandre Dumas. Tout commence en 1965 avec le dépôt de deux motions au Parlement : pour la première fois, on envisage une révision totale du texte. En 1985, suite à un nouveau rapport d'experts, c'est le Parlement qui s'insurge, les réformes proposées étant jugées trop «progressistes et innovatrices». On préfère une simple «remise à jour».

Depuis 1848, la Constitution suisse avait subi au coup par coup plus de 140 modifications (d'initiative parlementaire ou parfois populaire, comme par exemple l'interdiction de l'absinthe en 1910) : «Par le biais

d'initiatives populaires, on a dû introduire sans arrêt de nouveaux articles dans la Constitution, souligne Aldo Lombardi, chef du service de la révision totale de la Constitution fédérale. Du coup, au fur et à mesure des années, le texte est devenu complètement surchargé. Il était devenu urgent de le sou-

lager et de lui rendre sa cohérence». 1995 : le Conseil fédéral tranche. La «mise à jour» et la réforme de fond seront mises en route séparément et les innovations soumises «par paquets» au Parlement. La dernière version du projet de réforme, qui date de 1996, émane du Conseil fédéral et a été approuvée par le peuple suisse. Pour accélérer les choses, les commissions du Conseil national et du Conseil des Etats travaillent sur le texte en parallèle. En commençant par la «réforme de la



justice» et des «droits populaires». Aldo Lombardi ne crie pas tôt victoire : «C'est un travail de longue haleine. Il occupe à l'heure actuelle un bon tiers du temps de nos parlementaires. Nous espérons avoir terminé la mise à jour et l'examen du paquet Justice d'ici décembre. Le texte final sera soumis à la votation populaire et aux cantons en juin 1999, avec éventuellement des variantes sur les points qui sembleront litigieux».

Jérôme Boyon